# Vie@ Champeaux

# Bulletin Municipal














**Mai - Juin 2014 | Numéro 99**

# Sommaire

## *Votre commune vous informe*




**Internet : http://www.champeaux-77.fr** **Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr**






**Directeur de la publication :**
Yves Lagües-Baget
**Comité de rédaction :**
Bernard Chéchin, Gérard Constantin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, François Robar, Paulette Seillier


**Superficie : 1305 ha**

# *EDITO*

Chères Campéliennes, chers  Campéliens

Vous avez entre les mains le premier numéro de Vie@Champeaux depuis l'élection du nouveau conseil municipal.

Yves LAGÜES-BAGET a été réélu maire de Champeaux et il mettra avec sa majorité tout en œuvre pour réaliser le programme pour lequel vous nous avez élu.

La tâche est ardue car nous vivons des temps difficiles compte tenu de la cure d'austérité que nous impose le gouvernement et de la baisse inexorable des revenus du pétrole. Certains projets nécessiteront plus de temps faute de moyens financiers suffisants. Notre situation financière reste cependant saine et le budget primitif 2014 a été adopté à l'unanimité ou presque.

La plupart des conseillers se sont investis pour représenter notre commune dans les divers syndicats où il est important de faire entendre notre voix.

Les travaux du petit foyer sont engagés et nos anciens devraient bientôt disposés de locaux entièrement rénovés.

Vous avez été informés et sollicités pour la mise en place des comités consultatifs concernant les travaux et l'eau, le conseil municipal jeunes et la communication. Nul ne doute que vous serez nombreux à y participer.

L'assouplissement proposé par le nouveau ministre de l'éducation pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ne règle pas pour autant les graves difficultés déjà abordées. Le casse-tête du nombre de locaux et surtout le financement de cette réforme restent entiers. Où trouver les 40 000 € nécessaires ?

Le suivi de l'entretien des abords de notre village et des infrastructures communales sera prochainement confié à un agent de veille environnementale. Il aura pour mission de fixer les priorités et de veiller à la bonne exécution des travaux programmés.

Comme vous pourrez le constater en lisant Vie@Champeaux, le CCAS a été constitué et s'est mis au travail sans tarder. Un conseil municipal jeunes devrait être installé pour le début de l'année 2015. De même nous poursuivrons les actions permettant le maintien à domicile dans les meilleures conditions des personnes âgées, l'aide à la cantine et les passeports jeunes permettant aux jeunes de s'investir dans des activités culturelles ou sportives.

Le Conseil municipal est à votre écoute et agira pour que chacun, quels que soient sa condition ou son âge, puisse continuer à bien vivre dans notre village.

Jean-Pierre HOLVOET
*Maire adjoint*

## Extrait du Conseil Municipal du lundi 24 février 2014

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, CHÉCHIN, HOLVOET, Mme LÉVÊQUE, MM. ROBAR, FOURNIER, Mme GUERCHSON, Mlle GARDIAS, Mme OUDIN et M. CONSTANTIN.

**Absents :** MM. LION, BOURSIN, COISY et SZPUNAR.

**Secrétaire de séance :** M. HUBERT.

**Projet d'aménagement d'une aire pour personne à mobilité réduite rue Raoul Coutant – Inscription à la DETR.**

M. le Maire propose un projet d'aménagement d'une aire accessible pour PMR, rue Raoul Coutant. Cet aménagement se justifie par la difficulté et le danger potentiel que représente le stationnement direct sur le CD 47. Il est proposé de déporter ce stationnement à l'angle de la rue des Champarts. Une aire serait ainsi créée dans cet espace permettant le stationnement d'un véhicule. La reprise du trottoir permettra à la personne à mobilité réduite de rejoindre l'entrée de son habitation.
Les premières estimations s'élèveraient à environ 10 000 € qui pourraient être subventionnées à hauteur de 20 % au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014. Pour cela, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet d'investissement.

Adopté à l'unanimité

**Modification des statuts du SMIVOM de la Région de Mormant**

Le Syndicat du SMIVOM de la Région de Mormant sollicite la commune pour modifier ses statuts :

- sur le nombre de Vice-Présidents qui passe de trois à deux,
- sur les compétences optionnelles qui redéfinissent les conditions d'entretien du ru d'Avon pour les communes d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Mormant et Quiers. Afin d'atteindre et de maintenir le bon état des eaux, le syndicat est compétent pour réaliser tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant :
  - l'entretien régulier (tel que défini dans l'article L.215-14 du Code de l'Environnement) et l'aménagement du ru d'Avon ;
  - la défense contre les inondations ;
  - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
  - la création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ;
  - le coût financier de cette compétence sera supporté par les trois communes concernées.

Adopté à l'unanimité.

**Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du bassin du ru d'Ancoeur**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du bassin du ru d'Ancoeur sollicite la commune pour modifier ses statuts pour les points suivants :

- la redéfinition de l'objet (« Article 2 – le Syndicat a pour but : l'entretien et l'aménagement du bassin du ru d'Ancoeur et de ses affluents sur le territoire des communes adhérentes, en conformité avec la carte du programme pluriannuel d'entretien du 9 mars 2000… »),
- l'insertion d'une carte de programmation et d'une grille de répartition : « La participation des communes en fonction de la grille de répartition en vigueur, selon les critères de population résidant dans le bassin versant, la longueur des berges des différents rus et la superficie du bassin versant de chaque commune ».

Adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

***Extension de la décharge de Fouju/Moisenay***

M. HOLVOET informe l'assemblée qu'il a reçu l'avis du Commissaire-Enquêteur sur l'extension de la décharge de Fouju/Moisenay. Un avis favorable a été donné malgré l'avis négatif des communes de Blandy-les-Tours et Champeaux ; Fouju ayant rendu un avis positif. Le document est à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient le consulter.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures, le public n'ayant pas de question.***

## Extrait du Conseil Municipal du lundi 10 mars 2014

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, CHÉCHIN, HOLVOET, LION, Mme LÉVÊQUE, M. ROBAR, Mlle GARDIAS, Mme OUDIN et M. CONSTANTIN.

**Absents excusés et représentés :** M. FOURNIER a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et Mme GUERCHSON a donné pouvoir à Mme LÉVÊQUE.

**Absents** : MM. BOURSIN, COISY et SZPUNAR.

**Secrétaire de séance :** M. LION.

Conseil Municipal

**Travaux complémentaires au Petit Foyer – Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature du marché**

Suite à la notification de la subvention parlementaire de M. Michel BILLOUT pour un montant de 9 000 €, M. le Maire, après concertation avec l'architecte en charge du projet et négociation avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, propose la réalisation de travaux complémentaires à hauteur de 1 367,60 € pour :
- le remplacement de la menuiserie extérieure de l'entrée en plus de la porte initialement prévue,
- la création d'un point lumineux supplémentaire.

M. le Maire indique que la menuiserie sera à double vitrage et que le coût de l'ouvrage justifie qu'il ne puisse être remplacé que l'élément le plus dégradé et non la totalité des menuiseries extérieures.

Les négociations avec les entreprises ont permis de diminuer le coût des postes « doublage » et « gros œuvre » finançant ainsi une partie de ces travaux supplémentaires.

Enfin, M. le Maire confirme que les dispositions constructives préconisées par la commission travaux et évoquées lors d'un précédent Conseil ont bien été intégrées.

Par 10 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ ACCEPTE les travaux complémentaires au Petit Foyer pour un montant H.T. de 1 367,60 €.

↳ AUTORISE M. le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Travaux complémentaires à la Collégiale Saint-Martin de Champeaux – Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature du marché**

Après discussion avec les financeurs (État, Région, Département), M. le Maire indique avoir obtenu l'autorisation d'utiliser la totalité de l'enveloppe des subventions accordée pour la dernière phase de travaux de rénovation de la Collégiale.
Ainsi, sur préconisation du Cabinet MOULIN – Architecte en Chef des Monuments Historiques – M. le Maire propose au Conseil la réalisation de travaux complémentaires consistant en la reprise de maçonneries des bas-côtés sud et nord, la reprise de dallage et une intervention complémentaire sur le chevet.

Ces travaux ne pouvant être engagés par voie d'avenant, car dépassant 5 % du montant du marché initial, M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de relancer un appel d'offre.

Par 10 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ ACCEPTE les travaux complémentaires à la Collégiale Saint Martin pour un montant H.T. d'environ 50 000 €.

↳ AUTORISE M. le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

***Le Conseil Municipal n'ayant aucune question diverse à soulever, la séance est levée à 21 heures, et la parole est donnée au public.***

➢ ***Rythmes scolaires :***

M. PAROLARI souhaite connaître les orientations de l'application de la réforme des rythmes scolaires afin de pouvoir organiser tant sa vie professionnelle que sa vie privée.
M. le Maire indique ne pas être en mesure de pouvoir apporter des réponses concrètes aujourd'hui mais qu'une commission composée d'instituteurs, de parents d'élèves et d'élus a été créée et travaille sur ce sujet ; la réflexion n'étant toutefois pas encore arrivée à maturité.

***Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21 h 05.***

# Conseil Municipal
## après élections des 23 et 30 mars 2014

## Extrait du Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2014

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, J.P. HOLVOET Mmes BÉROS, LÉVÊQUE, MM. COQUIN, VIVET, BÉGAT, CONSTANTIN, Mme GUERCHSON, MM. PAROLARI, ROBAR, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

**Absente excusée et représentée :** Mlle BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Secrétaire de séance :** M. HUBERT.

La présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée.
M. CONSTANTIN, après un discours évoquant ses pensées envers M. COISY, frappé par un deuil, procède à l'élection du Maire.

**1 – Élection du Maire**

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.
Candidats :
- M. Yves LAGÜES-BAGET
- M. Laurent PAROLARI.

Ont obtenu :
- M. Yves LAGÜES-BAGET : neuf voix (9)
- M. Laurent PAROLARI : six voix (6).

M. Yves LAGÜES-BAGET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

**2 – Création de postes d'Adjoints au Maire**

M. le Maire propose la création de 4 postes d'Adjoints :

- 1er adjoint délégué aux finances et à l'eau
- 2e adjoint délégué à l'urbanisme et aux marchés publics
- 3e adjoint délégué aux affaires sociales
- 4e adjoint délégué à l'entretien des abords et du patrimoine

Adopté par 10 voix pour et 5 abstentions.

**3 – Élection des Adjoints au Maire**

**Élection du premier Adjoint chargé des finances et de l'eau :**
Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat :
- M. Stéphane HUBERT.

M. Stéphane HUBERT ayant obtenu neuf voix pour et donc la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au Maire.

**Élection du deuxième Adjoint chargé de l'urbanisme et des marchés publics :**
Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidate :
- Mme Marie-Christine BÉROS.

Mme Marie-Christine BÉROS ayant obtenu neuf voix pour et donc la majorité absolue est proclamée deuxième Adjoint au Maire.

**Élection du troisième Adjoint chargé des affaires sociales :**
Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat :
- M. Jean-Pierre HOLVOET.

M. Jean-Pierre HOLVOET ayant obtenu neuf voix pour et donc la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint au Maire.

**Élection du quatrième Adjoint chargé de l'entretien des abords et du patrimoine :**
M. le Maire déclare avoir pris en compte le message des électeurs dont un des points principaux, mis en avant par l'opposition, concerne l'entretien du village. Aussi, M. le Maire explique avoir proposé à la liste d'opposition et plus précisément à M. BÉGAT, ce poste de 4e Adjoint.
Cette proposition a été refusée et M. le Maire trouve regrettable que cette responsabilité ne soit pas assurée.
M. COQUIN lit le texte suivant :
« *Nous saluons ce signe d'ouverture qui préjuge d'une franche et constructive collaboration.*

*Pour autant, nous constatons que vous nous proposez une mission que vous, vous n'avez pas su conduire lors de vos deux mandats majoritaires.*

*Nous pensons donc que nous n'aurons pas les moyens de la mener à bien dans la minorité et c'est aussi en ce sens que nous vous avons répondu par la négative.*

*Les Campéliens pourront compter sur nous pour être force de proposition et collaborer au renouveau de Champeaux.* »

M. CONSTANTIN explique le refus en précisant que les électeurs ont donné la majorité absolue à la liste sortante et que celle-ci doit en assumer les responsabilités et informe que l'opposition ne prendra pas à son compte ce « bâton merdeux ».

Aucun candidat n'étant déclaré, M. le Maire propose la suppression de ce poste de 4e Adjoint.

Adopté par 9 voix pour et 6 abstentions.

**4 – Élection des membres de la commission d'appel d'offres**

Membres titulaires :
M. HUBERT, Mme BÉROS et M. VIVET sont élus membres titulaires de la Commission d'appel d'offres.
Mme LÉVÊQUE, M. Jean-Pierre HOLVOET et Mme HUGUIER sont élus membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

**5 – Élection des membres de la commission SAPIN**

Mme BÉROS, M. HUBERT et M. Jean-Pierre HOLVOET sont élus membres titulaires de la Commission SAPIN.

M. François ROBAR, Mme GUERCHSON et M. Quentin HOLVOET sont élus membres suppléants de la Commission SAPIN.

**6 – Élection des membres du CCAS**

Mmes GUERCHSON, LÉVÊQUE, MM. Jean-Pierre HOLVOET, Quentin HOLVOET et Mlle BURY sont élus membres du CCAS.

***Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21 h 25.***

## Extrait du Conseil Municipal du vendredi 11 avril 2014

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mmes BÉROS, LÉVÊQUE, MM. COQUIN, VIVET, BÉGAT, CONSTANTIN, Mlle BURY, Mme GUERCHSON, MM. PAROLARI, ROBAR, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

**Absent excusé et représenté :** M. J.-P. HOLVOET a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Secrétaire de séance :** Mme BÉROS.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2014**

Adopté par 9 voix pour et 6 abstentions. M. COQUIN déclare : « *Nous n'avons pas approuvé ce CR car le texte lu par M. G. CONSTANTIN, malgré notre demande, n'y a pas été intégré*. »

**Indemnités du Maire et des Adjoints au Maire**

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, le Conseil Municipal décide d'allouer à M. le Maire une indemnité à hauteur de 31 % de l'indice brut 1015, soit 1178,46 € brut.

Par 9 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal décide d'allouer aux Adjoints au Maire une indemnité à hauteur de 8,25 % de l'indice brut 1015, soit 313,62 € brut.

**Élection des délégués aux syndicats intercommunaux**

– SMIVOM : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT,
VIVET et PAROLARI sont élus.

– RPI : 2 délégués titulaires et 2 suppléants et 1 représentant des parents d'élèves.

M. HUBERT, Mme CHARLU,
Mme GUERCHSON et M. Quentin HOLVOET sont élus.
M. NORIS est élu représentant des parents d'élèves.

– Syndicat Mixte de la Crèche Familiale de Verneuil l'Étang et ses alentours : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

M. Jean-Pierre HOLVOET, Mme MARIÉ-SALL,
MM. CHÉCHIN et PAROLARI sont élus.

– Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du ru d'Ancoeur : 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

MM. CHÉCHIN, BOURDIN
et ROBAR sont élus.

– Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) : 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

MM. LAGÜES-BAGET, COQUIN
et BOURDIN sont élus.

– Syndicat Intercommunal du Foyer Résidence pour Personnes Âgées de Mormant : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Mmes LÉVÊQUE, GUERCHSON,
MARIÉ-SALL et BURY sont élues.

– Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

M. Quentin HOLVOET, Mmes CHARLU,
LÉVÊQUE et BURY sont élus.

– Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC) : 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

MM. BOURDIN
et LAGÜES-BAGET sont élus.

M. COQUIN déclare : « *Il me semble anormal que notre commune soit représentée, pour ce syndicat comme pour d'autres d'ailleurs, par des candidats non élus lors des dernières élections municipales* ».
M. le Maire répond que la loi est respectée.

– SIVU pour la valorisation du Val d'Ancoeur : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

MM. Quentin HOLVOET, ROBAR,
HUBERT et Mme HUGUIER sont élus.

– Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) : 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

MM. VIVET
et COQUIN sont élus.

– Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) : 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

MM. COQUIN
et VIVET sont élus.

**QUESTIONS DIVERSES**

***Poste de 4ème adjoint au Maire***

M. le Maire propose de nouveau le poste de 4ème adjoint au Maire aux membres de l'opposition qui refusent une nouvelle fois.

***Intervention de M. CONSTANTIN***

M. CONSTANTIN prend à partie M. Quentin HOLVOET pour des propos tenus à l'extérieur de la mairie à la suite du Conseil Municipal du 4 avril dernier.
M. le Maire indique que le Conseil Municipal n'est pas le lieu adéquat pour ce type d'échanges.

***Plus aucune question n'étant soulevée,***
***la parole est donnée au public :***

Mme LABOULAIS se plaint du manque d'eau dans les toilettes publiques.

***Le public n'ayant plus de question à poser,***
***la séance est levée à 22 h 20.***

# ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

## *Rappel des résultats du 1er tour*

| Candidats | Voix | % Inscrits | % Exprimés | Élu(e) |
|---|---|---|---|---|
| Mme Florence LÉVÊQUE | 250 | 42,08 | 51,86 | Oui |
| M. Stéphane HUBERT | 248 | 41,75 | 51,45 | Oui |
| M. Yves LAGÜES-BAGET | 246 | 41,41 | 51,03 | Oui |
| M. Dominique COQUIN | 245 | 41,24 | 50,82 | Oui |
| M. Jean-Pierre HOLVOET | 245 | 41,24 | 50,82 | Oui |
| M. Patrick VIVET | 243 | 40,90 | 50,41 | Oui |
| M. Bernard BÉGAT | 242 | 40,74 | 50,20 | Oui |
| M. Gérard CONSTANTIN | 242 | 40,74 | 50,20 | Oui |
| M. Laurent PAROLARI | 241 | 40,57 | 50,00 | Non ** |
| Mme Marie-Christine BÉROS | 239 | 40,23 | 49,58 | Non ** |
| M. Sébastien NORIS | 239 | 40,23 | 49,58 | Non ** |
| Mme Murielle GUERCHSON | 239 | 40,23 | 49,58 | Non ** |
| Mme Valérie BILYK | 239 | 40,23 | 49,58 | Non ** |
| M. Daniel BARON | 238 | 40,06 | 49,37 | Non ** |
| Mme Michèle LEGRAND | 238 | 40,06 | 49,37 | Non ** |
| M. Jean Louis-Georges BOURDIN | 238 | 40,06 | 49,37 | Non ** |
| Mme Karine HUGUIER | 238 | 40,06 | 49,37 | Non ** |
| Mme Caroline FRANCOZ | 238 | 40,06 | 49,37 | Non ** |
| Mme Zoïa BURY | 237 | 39,89 | 49,17 | Non ** |
| Mme Sophie FACQ | 237 | 39,89 | 49,17 | Non ** |
| M. Jean-Marie DUMOULIN | 236 | 39,73 | 48,96 | Non ** |
| Mme Isabelle MARIE-SALL | 236 | 39,73 | 48,96 | Non ** |
| Mme Sandrine CHARLU | 236 | 39,73 | 48,96 | Non ** |
| M. François ROBAR | 235 | 39,56 | 48,75 | Non ** |
| Mme Colette SZPUNAR | 234 | 39,39 | 48,54 | Non ** |
| Mme Caroline OUDIN | 234 | 39,39 | 48,54 | Non ** |
| M. Quentin HOLVOET | 232 | 39,05 | 48,13 | Non ** |
| M. Fabrice YUNG | 232 | 39,05 | 48,13 | Non ** |
| Mme Valérie MARTIN | 232 | 39,05 | 48,13 | Non ** |
| M. Bernard CHECHIN | 227 | 38,21 | 47,09 | Non ** |

** Pour être élu au 1er tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

| | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|---|---|---|---|
| Inscrits | 594 | | |
| Abstentions | 105 | 17,68 | |
| Votants | 489 | 82,32 | |
| Blancs ou nuls | 7 | 1,18 | 1,43 |
| Exprimés | 482 | 81,14 | 98,57 |

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

Savez-vous que...

***Résultats du 2[d] tour***

| Candidats | Voix | % Inscrits | % Exprimés | Elu(e) |
|---|---|---|---|---|
| Mme Zoïa BURY | 248 | 41,75 | 51,23 | Oui |
| Mme Murielle GUERCHSON | 247 | 41,58 | 51,03 | Oui |
| Mme Marie-Christine BÉROS | 246 | 41,41 | 50,82 | Oui |
| M. Laurent PAROLARI | 246 | 41,41 | 50,82 | Oui |
| M. François ROBAR | 245 | 41,24 | 50,61 | Oui |
| M. Quentin HOLVOET | 241 | 40,57 | 49,79 | Oui |
| Mme Karine HUGUIER | 240 | 40,40 | 49,58 | Oui |
| M. Daniel BARON | 239 | 40,23 | 49,38 | Non ** |
| M. Bernard CHECHIN | 237 | 39,89 | 48,96 | Non ** |
| Mme Sophie FACQ | 234 | 39,39 | 48,34 | Non ** |
| Mme Valérie BILYK | 231 | 38,88 | 47,72 | Non ** |
| Mme Colette SZPUNAR | 230 | 38,72 | 47,52 | Non ** |
| Mme Caroline OUDIN | 229 | 38,55 | 47,31 | Non ** |
| M. Jean Louis-Georges BOURDIN | 229 | 38,55 | 47,31 | Non ** |

| | Nombre | % Inscrits | % Votants |
|---|---|---|---|
| Inscrits | 594 | | |
| Abstentions | 104 | 17,51 | |
| Votants | 490 | 82,49 | |
| Blancs ou nuls | 6 | 1,01 | 1,22 |
| Exprimés | 484 | 81,48 | 98,78 |

Source : http://elections.interieur.gouv.fr/MN2014/077/077082.html

Centre Communal d'Action Sociale

# Centre Communal d'Action Sociale

## EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MARDI 22 AVRIL 2014

**Présents :** Mmes FRANCOZ, GUERCHSON, LÉVÊQUE, MARIE-SALL, PROUVIER, RIVIÈRE et THOMAS ; MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET Jean-Pierre et HOLVOET Quentin.

**Absente excusée** : Mlle BURY.

**Secrétaire de séance :** M. HOLVOET Jean-Pierre.

M. HOLVOET Jean-Pierre demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : attribution d'une aide financière.
Accepté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

1 – Approbation du compte rendu du 16 décembre 2013.
2 – Composition du Conseil d'administration du CCAS.
3 – Élection du vice-président.
4 – Élection de la commission permanente du CCAS.
5 – Adoption des statuts, du règlement intérieur du CCAS et de celui de la commission permanente du CCAS.
6 – Adoption du Compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013.
7 – Affectation du résultat.
8 – Subventions aux associations.
9 – Attribution nominative de l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine.
10 – Reconduction de l'aide au portage de repas.
11 – Adoption du budget primitif 2014.
12 – Attribution d'une aide financière.
13 – Questions diverses :
Nombre de demandeurs d'emploi.
Répartition des rôles des administrateurs.
Analyse annuelle des besoins sociaux de la population – Nouvelle approche.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 DECEMBRE 2013**

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2013 est approuvé **à l'unanimité.**

**2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'administration précisant l'importance que revêt cette structure autonome chargée de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Il rappelle que chacun est tenu au secret professionnel s'agissant d'informations nominatives dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
Un tour de table permet à chacun de se présenter.
Suite à la décision du Conseil municipal du 4 avril 2014, le Conseil d'administration est désormais composé de 11 personnes :

- Le Maire en tant que président du CCAS ;
- 5 conseillers élus par le Conseil municipal : Mmes BURY, GUERCHSON, LÉVÊQUE et MM. HOLVOET Jean-Pierre et Quentin ;
- 5 personnes désignées par arrêté du Maire dont :
  - une représentante des associations familiales sur proposition de l'UDAF, Mme THOMAS,
  - une représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, Mme MARIE-SALL,
  - une représentante des associations de retraités et de personnes âgées du Département, Mme RIVIÈRE,
  - deux représentantes des associations de personnes handicapées du Département, Mmes PROUVIER et FRANCOZ.

Accord à **l'unanimité** du Conseil d'administration.
Un courrier de remerciement sera adressée aux personnes ayant fait acte de candidature au Conseil d'administration du CCAS mais n'ayant pas été retenues.

**3 – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT**

M. HOLVOET Jean-Pierre se présente au poste de vice-président.
Il est élu à l'unanimité des personnes présentes.

**4 – ÉLECTION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CCAS**

Le Conseil d'administration du CCAS de Champeaux crée une **COMMISSION PERMANENTE** chargée de traiter les urgences et les différents dossiers entre deux séances du Conseil d'administration. Elle est composée :

- d'un président qui est le vice-président du Conseil d'administration du CCAS, M. HOLVOET Jean-Pierre,
- de 2 conseillères municipales, Mmes GUERCHSON et LÉVÊQUE,
- de 3 membres nommés, Mmes FRANCOZ, RIVIÈRE et THOMAS,

désignés les uns et les autres par le Conseil d'administration.
Le Conseil d'administration approuve **à l'unanimité** la composition de la commission permanente.

**5 – ADOPTION DES STATUTS, DU RÉGLEMENT INTERIEUR DU CCAS ET DE CELUI DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CCAS**

Les statuts du Conseil d'administration du CCAS comportant 11 articles sont adoptés **à l'unanimité**.
Il en est de même pour le règlement intérieur du CCAS et celui de la commission permanente, également adoptés **à l'unanimité**.

**6 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le vice-président présente le **Compte de gestion 2013** tel qu'il a été transmis par la Trésorerie de Guignes. Il est adopté **à l'unanimité.**

Centre Communal d'Action Sociale

Il présente ensuite le **Compte administratif 2013** chapitre par chapitre. Ce compte présente un résultat positif de 251,84 € en fonctionnement et de 72,26 € en investissement. Il correspond en tout point au Compte de gestion 2013 précédemment examiné et adopté. Le Président quitte la salle. Vote : **adopté à l'unanimité.**

**7 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil d'administration donne son accord, **à l'unanimité,** pour affecter l'excédent de Fonctionnement 2013 de 251,84 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2014 et l'excédent d'Investissement 2013 de 72,26 € au compte 001 du Budget Primitif 2014.

**8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

5 demandes de subventions sont parvenues au CCAS : celles du Secours populaire français, de la Fondation hospitalière Sainte-Marie, de l'AFM-Téléthon, des Restaurants du Cœur et de la Croix Rouge française, site de Mormant.
Après en avoir délibéré, le CA du CCAS décide **à l'unanimité** d'accorder une subvention de 50,00 € aux Restaurants du Cœur et à la Croix Rouge française qui interviennent bénévolement auprès de Campéliens en difficulté.

**9 – ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET D'AIDE À LA CANTINE**

M. HOLVOET présente 2 dossiers de demande d'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine selon quotient familial 2012-2013, voté par délibération n° 04/06/2013-16 :

Le Conseil d'administration décide, **à l'unanimité,** d'attribuer l'allocation de cantine selon les modalités précisées ci-dessus. L'allocation de cantine sera versée en fin de trimestre sur présentation du ou des récépissés de l'établissement scolaire indiquant le nombre et le prix des repas payés par la famille au cours du trimestre. Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ».

**10 – RECONDUCTION DE L'AIDE AU PORTAGE DE REPAS**

**À l'unanimité**, le Conseil d'administration du CCAS reconduit l'aide au portage de repas à domicile pour les personnes utilisant ce service mis en place par la Communauté de Communes de la Brie Centrale et dont les revenus annuels n'excèdent pas 12 500 € pour une personne seule et 18 250 € pour un couple.
La fourniture de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente est obligatoire ainsi que la facture délivrée par la C.C.B.C.
Toute personne répondant au critère de revenus peut prétendre à cette aide même si elle n'utilise que temporairement le service de portage de repas à domicile.
L'aide est fixée à 1,50 € par repas sachant que la C.C.B.C. facture le repas à 6,50 €.

**11 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014**

M. HOLVOET commente, article par article, le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre en **Fonctionnement** à **19 401,84 €** en dépenses et recettes et en **Investissement** à **72,26 €** en dépenses et recettes.

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|---|---|---|
| Chapitre 011 | 7 479,84 € | Chapitre 002 | 251,84 € |
| Chapitre 012 | 162,00 € | Chapitre 70 | 4 300,00 € |
| Chapitre 65 | 11 760,00 € | Chapitre 73 | 0,00 € |
| Chapitre 67 | 0,00 € | Chapitre 74 | 14 500,00 € |
| | | Chapitre 75 | 100,00 € |
| | | Chapitre 77 | 250,00 € |
| **TOTAL** | **19 401,84 €** | **TOTAL** | **19 401,84 €** |

Le Budget Primitif 2014 est adopté **à l'unanimité**.

**12 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

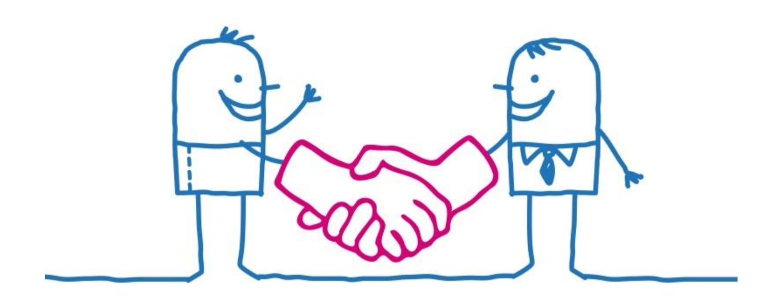
Le Conseil d'administration du CCAS donne son accord pour accorder un prêt de 300 € sous réserve que la personne concernée fasse valoir ses droits au RSA et au FSL Energie.

**13 – QUESTIONS DIVERSES**

- Il y a, à la date du 15 mars 2014, 22 demandeurs d'emploi à Champeaux (dont 9 non indemnisables), soit 10 hommes et 12 femmes. Chiffre en baisse d'une unité par rapport au mois de février 2014.
- Afin de faire face à l'ensemble des demandes, il est proposé une répartition des tâches entre les différents administrateurs.
- Il est enfin proposé que, pour l'analyse annuelle des besoins sociaux de la population, nous abordions chaque année un thème particulier afin d'y associer plus étroitement les partenaires et les Campéliens. Ainsi pour 2014-2015 nous associerons les jeunes de Champeaux afin de connaître leurs attentes et préparer avec eux la mise en place d'un Conseil municipal « jeunes ».

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.**

# LE CHÈQUE AUTONOMIE 77



Le département de Seine-et-Marne compte 1700 concitoyens bénéficiaires de l'APA ou de la PCH utilisant des mandataires ou de l'emploi direct pour leur aide à domicile. Ils recevront désormais une partie de leur plan d'aide sous forme de Chèques « Autonomie 77 ».
Environ 2000 intervenants à domicile percevront leur rémunération sous forme de chèques Autonomie 77.

Pour le paiement des prestations APA et PCH réalisées en emploi direct ou par un organisme mandataire.

Chaque bénéficiaire ou intervenant recevra, MI-AVRIL 2014 à son domicile un courrier, avec un mode d'emploi complet. Les chèques CESU « Autonomie 77 » seront adressés à la fin du mois de mai 2014.

Le Département joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes âgées et dans le pilotage de la Prestation de Compensation du Handicap. C'est pourquoi il a choisi de financer les prestations APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap) sous la forme de Chèques Autonomie (Chèques Emploi Services Universels, dits CESU) préfinancés.

**Pourquoi mettre en place les Chèques Autonomie 77 ?**

Les Chèques Autonomie 77 permettent de maintenir l'intervention du département auprès des personnes âgées et handicapées tout en garantissant le bon usage de l'aide accordée et en luttant contre le travail illégal.
Ils sécurisent le paiement des aides sociales, pour les bénéficiaires comme pour les salariés.
Ils simplifient la vie des bénéficiaires, qui ne sont plus tenus de conserver tous les justificatifs de leurs dépenses.
Ils garantissent la lisibilité sur l'utilisation des impôts payés par les habitants de Seine-et-Marne.

**Vous êtes concerné si :**

- Vous êtes **bénéficiaire de l'APA** et que vous employez un ou plusieurs salariés en emploi direct ou via un organisme mandataire.
- Vous êtes **bénéficiaire de la PCH** et que vous employez un ou plusieurs salariés en emploi direct ou via un organisme mandataire.

**Comment ça marche ?**

- Vous faites appel à un salarié en emploi direct, vous êtes son employeur. Vous réglez le salaire de votre intervenant à l'aide de vos chèques, complété le cas échéant de votre participation. La participation du département au paiement des cotisations sociales continue d'être versée par virement bancaire.
- Si vous faites appel à un organisme mandataire, vous réglez votre intervenant en chèque CESU, complété le cas échéant de votre participation. La participation du département au paiement des cotisations sociales ainsi que les frais de gestion continue d'être versée par virement bancaire.

Les bénéficiaires reçoivent chaque fin de mois à leur domicile un carnet de chèques correspondant au nombre d'heures d'intervention prévu dans le plan d'aide.

**Quels sont les changements pour les bénéficiaires et les salariés ?**

Il s'agit simplement d'un changement du mode de paiement.
Les plans d'aide restent inchangés.
Auparavant, les bénéficiaires recevaient un virement bancaire dont le montant correspondait à la prise en charge du département définie dans leur plan d'aide (salaire net + cotisations sociales + éventuellement frais de gestion dans le cas d'un service mandataire).
Dorénavant, les bénéficiaires reçoivent le montant du salaire net pris en charge par le département en Chèques Autonomie. La part des cotisations sociales continue de leur être versée par virement bancaire.
Les salariés sont rémunérés en Chèques Autonomie, éventuellement complétés par la participation de l'employeur. Ils obtiennent le remboursement des Chèques Autonomie soit par internet, soit par leur banque, soit par courrier (pour plus d'informations, rendez-vous dans l'espace salariés).

En cas de difficultés, ou pour toutes questions concernant les CESU, un numéro Azur est à votre disposition : 0810 02 02 77.




## PROGRAMME « TOUS EN VACANCES EN SEINE-ET-MARNE »

***en faveur des familles et des jeunes en petits groupes encadrés***

Le département de Seine-et-Marne développe, dans le cadre de sa politique en faveur du tourisme pour tous, l'opération « Tous en vacances en Seine-et-Marne » sur la période été 2014-2015, avec pour objectifs :

- o de faire découvrir ou redécouvrir les bienfaits des vacances à des publics éloignés de la pratique touristique ;
- o de donner l'envie de partir ou repartir en vacances sur une destination de proximité ;
- o de valoriser les atouts du territoire seines-et-marnais ;
- o de lever les freins financiers au départ en vacances.

Cette opération départementale, portée par Seine-et-Marne Tourisme (l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de Seine-et-Marne, appelée SMT), est conduite dans le cadre d'un partenariat conclu entre le département de Seine-et-Marne, l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et la Région Ile-de-France.
Ce dispositif d'aide au départ en vacances s'adresse à des personnes résidant en Seine-et-Marne, correspondant à deux catégories « cibles » :

- √ des familles éloignées de la démarche en vacances, n'étant jamais parties en vacances ou n'étant pas parties depuis plusieurs années ;
- √ des jeunes de 18-25 ans éloignés de la démarche en vacances, n'étant jamais partis en vacances ou n'étant pas partis depuis plusieurs années. Dans le cadre de cette opération, les jeunes pourront bénéficier d'offres de séjours uniquement au sein de petits groupes « encadrés » (présence permanente d'un ou deux éducateur(s) durant le séjour et quatre jeunes maximum par petits groupes).

**a) Critères d'éligibilité pour la cible « familles »**

Les critères d'éligibilité de la cible « familles » au dispositif sont les suivants :

- des familles résidant en Seine-et-Marne,
- des familles n'étant jamais parties en vacances ou n'étant pas parties depuis plusieurs années,
- des familles peu mobiles qui ont des difficultés à quitter leur environnement, à se projeter dans un autre lieu, sans l'accompagnement et le format de séjour « packagé » ici proposés,
- des familles connaissant des difficultés économiques et sociales touchées par la précarité,
- des familles pour lesquelles les vacances peuvent s'inscrire dans un projet de soutien à la parentalité. Il peut s'agir de familles suivies par une MDS au titre d'un accompagnement préventif, de familles dont les enfants sont confiés au service de l'ASE, de familles qui bénéficient d'une mesure éducative (bénéficiant par exemple d'une aide éducative à domicile) ou encore de familles hébergées dans un CHRS (accueil mère/père + enfants notamment).

**Il est précisé que ces critères ne sont pas cumulatifs (les deux premiers critères sont néanmoins obligatoires) et qu'il est de la responsabilité des structures sociales de s'assurer de la parfaite éligibilité des familles au dispositif.**

**b) Critères d'éligibilité pour la cible « jeunes »**

- des jeunes résidant en Seine-et-Marne,

- des jeunes suivis et encadrés par des éducateurs (petits groupes composés de quatre jeunes maximum pour un ou deux éducateur(s)),
- un départ faisant l'objet d'un réel projet éducatif, construit par l'éducateur et le petit groupe de jeunes, avec des objectifs sur l'ouverture, la vie de groupe, l'autonomisation, la responsabilité, les échanges,…
- des jeunes présentant des difficultés économiques, bénéficiant de budgets précaires.

Le projet autour de la cible « jeunes » étant mené à titre expérimental pour cette première année, l'accueil se limitera à 10 groupes de jeunes encadrés.

**Il est précisé que ces critères ne sont pas cumulatifs (les trois premiers critères sont néanmoins obligatoires) et qu'il est de la responsabilité des structures sociales de s'assurer de la parfaite éligibilité des groupes de jeunes au dispositif.**

**Les types d'offres de séjours proposées**

Les offres de séjours proposées par des professionnels hébergeurs seine-et-marnais remplissent les conditions suivantes :

- o concerner les vacances scolaires d'été, de Toussaint ou de Noël 2014,
- o être adaptées à des groupes d'individuels (familles ou petits groupes de jeunes encadrés dans ce cadre) regroupés : le programme du séjour proposé doit concerner l'ensemble des personnes inscrites au séjour,
- o pour les séjours « familles », concerner au minimum quatre familles par séjour,
- o s'adresser à l'une des 2 cibles du dispositif, les familles ou les petits groupes de jeunes encadrés.

## Deux types de séjours sont proposés :

 **Offre 1 : 8 jours / 7 nuits « tout compris »**

La durée des séjours est de 8 jours / 7 nuits, du samedi au samedi : arrivée en fin d'après-midi, départ après le petit-déjeuner.

Le prix du séjour comprend obligatoirement :

- des hébergements pour 2 à 6 personnes, soit en unité individuelle (roulottes, mobil-homes, chalets, tentes aménagées,…), soit en chambre dans un hébergement collectif,
- la pension complète (petits-déjeuners, déjeuners sur site ou paniers repas, diners), boissons comprises,
- la fourniture des draps, lits et ménage faits à l'arrivée,
- le ménage de fin de séjour,
- un programme d'activités, sur place ou à proximité :

o au minimum une activité sportive ou culturelle par jour, encadrée par le professionnel hébergeur ou par un prestataire habilité,
o si possible, une ou plusieurs animations en soirée pendant le séjour.

-  Le transport entre le site d'hébergement et le(s) site(s) d'activités lorsque le programme du séjour comprend des activités à l'extérieur.
-  L'encadrement du groupe reconstitué par un ou plusieurs animateurs dédiés au groupe, présent à chaque instant du séjour, OU par un coordinateur détaché sur certains moments du séjour (temps de vie quotidienne, transitions entre activités), et qui sera le référent du groupe durant le séjour.
-  Tous les frais administratifs (frais de dossier, adhésion, commission…).
-  La taxe de séjour.

**Tarif : entre 350 et 520 € TTC par personne tout compris**

Le prix ne comprend pas :

-  le transport entre le domicile et le lieu de séjour, avant et après le séjour.

 **Offre 2 : 5 jours / 4 nuits « tout compris »**

La durée des séjours est de 5 jours / 4 nuits, soit en semaine, soit intégrant un week-end : arrivée en fin d'après-midi, départ après le petit-déjeuner.

Le CCAS vous informe

Le prix du séjour comprend obligatoirement :

- des hébergements pour 2 à 6 personnes, soit en unité individuelle (roulottes, mobil-homes, chalets, tentes aménagées,…), soit en chambre dans un hébergement collectif,
- la pension complète (petits-déjeuners, déjeuners sur site ou paniers repas, diners), boissons comprises,
- la fourniture des draps, lits et ménage faits à l'arrivée,
- le ménage de fin de séjour,
- un programme d'activités, sur place ou à proximité :
  - au minimum une activité sportive ou culturelle par jour, encadrée par le professionnel hébergeur ou par un prestataire habilité,
  - si possible, une ou plusieurs animations en soirée pendant le séjour,
- le transport entre le site d'hébergement et le(s) site(s) d'activités lorsque le programme du séjour comprend des activités à l'extérieur,
- l'encadrement du groupe reconstitué par un ou plusieurs animateurs dédiés au groupe, présent à chaque instant du séjour, OU par un coordinateur détaché sur certains moments du séjour (temps de vie quotidienne, transitions entre activités), et qui sera le référent du groupe durant le séjour,
- tous les frais administratifs (frais de dossier, adhésion, commission…),
- la taxe de séjour.

**Tarif : entre 180 et 380 € TTC par personne tout compris**

Le prix ne comprend pas :

- le transport entre le domicile et le lieu de séjour, avant et après le séjour.

Le coût du séjour par famille est pris en charge par le département, l'ANCV et la Région à hauteur de 80%.

Sur les 20% restant à la charge des familles :

- une implication financière minimum et forfaitaire est demandée, d'une valeur de 50 euros TTC par famille, quel que soit le type de séjours choisi (court séjour ou semaine) et le nombre de personnes composant la famille.
  Pour ce qui est de la cible « groupe de jeunes encadrés », il est demandé l'identification d'un payeur unique pour le compte de tous les membres du groupe, si possible la structure sociale encadrante.
  Le cout du séjour, par groupe de jeunes encadrés par un éducateur, est pris en charge par le Département, l'ANCV et la Région à hauteur de 80%. Cela vaut pour tous les membres du groupe, y compris pour l'éducateur.

Sur les 20% restant à la charge du groupe de jeunes :

- une implication financière minimum et forfaitaire est demandée, d'une valeur de 50 euros TTC par groupe de jeunes, quel que soit le type de séjours choisi (court séjour ou semaine) et le nombre de personnes composant le groupe de jeunes.

Les familles et les jeunes intéressés par ce dispositif sont invités à prendre contact avec le CCAS de Champeaux (tél. 01 60 66 91 88 ou ccas.champeaux.77@orange.fr).

# C'est arrivé près de chez vous

## Course aux œufs

Le dimanche de Pâques (20 avril), près d'une quarantaine d'enfants sont venus chercher les œufs cachés par le Comité des fêtes dans les jardins de l'association ATD Quart-Monde. Et chance, malgré les prévisions météo, le temps fut frais mais beau ! Comme chaque année, la matinée s'est terminée par le verre de l'Amitié pour les parents et les enfants.




Ce dispositif a pour objectif d'aider financièrement les jeunes de 16 à 23 ans à partir en vacances de manière autonome et de les accompagner dans la préparation de leur séjour.

### Pour qui ?

Avec cette opération, le Conseil général et ses partenaires donnent un coup de pouce aux jeunes pour partir en vacances à partir du **25 juin au 30 septembre 2014**.
Ce dispositif s'adresse à tous les 16-23 ans domiciliés en Seine-et-Marne. Il est cofinancé par le Conseil général, la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne.
En 2013, ce sont près de 1 050 jeunes Seine-et-Marnais qui sont partis en vacances grâce à l'opération Sac' Ados. Ce dispositif leur a apporté une aide financière et un accompagnement dans la préparation de leur séjour.

### Pour quel type de vacances ?

Randonnée ou détente, escalade ou découverte du patrimoine culturel, ville, plage ou montagne, le dispositif SAC'ADOS vous aide à partir quelles que soient vos envies de vacances.

**Votre séjour doit comprendre 4 jours et 3 nuits minimum en France ou dans un des pays de l'Union Européenne**, et se dérouler de manière totalement autonome (sont exclus les séjours en pension complète ou en famille par exemple).

L'opération SAC'ADOS concerne uniquement les départs en séjours de **plusieurs personnes** (deux minimum).

### Où s'adresser pour organiser son projet de vacances ?

**Le contenu du pack SAC'ADOS :**

- 1 sac de voyage de grande contenance
- 1 trousse de premier secours
- 120 € de chèque vacances et 35 € de chèques services utilisable uniquement pour l'alimentation, utilisables uniquement en France
- 1 carte assistance rapatriement internationale
- 1 carte d'assurance responsabilité civile
- 1 kit prévention santé
- des infos santé, droits des jeunes, sécurité routière.

Vous devez prendre contact avec une structure jeunesse proche de chez vous, comme par exemple les **BIJ (Bureaux d'Information Jeunesse)** ou les **services jeunesse** des communes.

Vous y rencontrerez un animateur qui vous accompagnera dans la préparation de votre projet de vacances : choix de la destination, mode de transport, type d'hébergement, budget nécessaire, conseils pratiques…

Après cette première étape, c'est l'animateur qui remplit avec vous le **dossier de candidature** et qui fait la demande.

Les dossiers doivent être finalisés et envoyés **avant le vendredi 30 mai 2014** dernier délai.

Pour plus d'infos voir site du Conseil général de Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.fr/actualités-education/sac-ados-2014.

# Vie quotidienne - Vie pratique



## ☺ CALENDRIER

***Quelques dates à retenir pour le début 2014***

**8 mai** : Victoire 1945
**17 mai** : Kermesse Récré des 3 villages
**18 mai** : Concert de l'ACC
**24 mai** : Brocante du CAL
**25 mai** : Élections européennes
**29 mai (Ascension)** : Repas à thème de l'ACC
**15 juin** : Audition de l'École de musique du CAL
**21 juin** : Fête de l'Été et Feu d'artifice
**27 juin** : Sortie à Paris des Anciens Combattants
**28 juin** : Gala de danse du CAL
**21 et 22 septembre** : Week-end Générosité de l'ACC
**8 novembre** : Loto du CAL
**11 novembre** : Armistice de 1918
**22 et 23 novembre** : Marché de Noël de l'ACC
**5 et 6 décembre** : Téléthon
**7 décembre** : Repas des Anciens
**11 décembre** : Noël des enfants du RPI

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution. Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel – Champeaux – Saint-Méry) !

***Scènes Rurales***

Les Scènes Rurales du Centre Brie ouvraient leur saison à Champeaux et présentaient, le dimanche 19 janvier 2014 à la Campélienne, « *Peggy Pickit voit la face de Dieu* », de la Cie Le Joli collectif. Près d'une centaine de personnes étaient présentes, elles sont reparties ravies du spectacle proposé. Quelques spectacles, parmi d'autres, du Centre Brie : **A Mormant**, samedi 17 mai : La reine s'ennuie.
Si ce n'est déjà fait, faites vite à vous abonner ou à réserver vos places. Renseignements et réservations au 01.64.83.03.30.

***Commémoration du 8 mai 1945***

A l'occasion du 69e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, les Anciens Combattants de la Plaine Briarde vous invitent, le **Jeudi 8 mai à 11 h 40**, à venir vous recueillir quelques minutes au monument aux morts de Champeaux en souvenir des soldats morts au combat, ainsi que de toutes les victimes civiles déportées dans les camps de la mort ou victimes des bombardements aériens. (Attention : la circulation sera déviée pour l'occasion !). **À 12 heures** : Pot de l'Amitié à la mairie de Champeaux.

***Concert Gospel de l'ACC + Repas à thème de l'ACC***

Le **dimanche 18 mai à 17 h 30**, l'Association Caritative Campélienne organise un Concert Harlem Gospel à la Collégiale de Champeaux.

Le **jeudi 29 mai (Jeudi de l'Ascension), à partir de 12 h 30** : repas dansant avec l'orchestre de Michel LEGENDRE. Venez nombreux passer une bonne journée. Encore une bonne action ! Tract dans ce numéro.

***La brocante/vide-greniers du CAL***

**Samedi 24 mai**, le CAL organise sa brocante/vide-greniers, place du marché et rue Raoul Coutant, à Champeaux. Réservation au 01.60.59.18.60 ou cal.77@wanadoo.fr.
Informations sur site http://cal.77.pagesperso-orange.fr.
Venez nombreux ! Tract dans ce numéro.

***Repas des voisins***

Les précédentes éditions ayant connu un certain succès, alors pourquoi ne pas continuer cette année ! Nous vous proposons le **samedi 31 mai** (ou à une autre date, suivant convenance), les « Repas des voisins » organisés par quartier, en matinée ou en soirée. Par exemple, rues du Jardin Fréminet et du Moulin de Chaunoy, une table serait installée sur la placette et les voisins participant, après concertation avec les autres voisins, apporteraient leurs paniers de victuailles, ceci afin de passer un agréable moment entre voisins et surtout de faire plus ample connaissance. Dans chaque quartier, il semble possible d'organiser ce genre de rapprochement, c'est sympa !

***Audition de musique du CAL***

Le **dimanche 15 juin**, *Champeaux Animations Loisirs* réunira, à la Campélienne, les élèves de son école de musique pour son audition annuelle.

***Fête de l'Été et Feu d'artifice***

**Samedi 21 juin**, le Comité des fêtes de Champeaux organise, à partir de 20 heures sur le stade, la Fête de l'Été. Repas avec animation musicale et grand brasier sont au programme de cette soirée (*seulement si la météo le permet, autrement Repas + soirée à la Campélienne*).
Les Campéliens pourront également assister, à partir de 23 heures, au Feu d'artifice qui leur est dédié. Gageons que les spectateurs seront nombreux à venir assister à ce spectacle pyrotechnique mis en place pour et par des habitants de la commune. En souhaitant que la clémence de la météo permette la réalisation de cette fête !

***Gala de danse du CAL***

*Champeaux Animations Loisirs* vous invite à son Gala de d anse qui se déroulera à la Campélienne **le samedi 28 juin**, à la Campélienne.

# ☺ ANNONCES

***PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME…***

**« Ramassage des poubelles »** : Afin de pouvoir circuler plus sereinement sur les trottoirs, sans être obligé d'en descendre (dangereux pour les personnes âgées et 'conductrices' de poussettes), il serait bon que les propriétaires de poubelles les rentrent après le passage du camion ou, au pis-aller, le soir même (passages le jeudi matin chaque semaine et le lundi matin toutes les deux semaines) !

**« Déjections canines »** : Surtout sur des espaces tels que : aires de jeux, trottoirs (même en herbe), places et ruelles - sans oublier le stade -, bref tous les endroits où peuvent marcher des enfants et leurs parents, elles sont à la fois dangereuses et inacceptables ! Elles doivent être ramassées par les propriétaires de chiens (petits ou grands). D'avance merci pour la sauvegarde de la santé des petits enfants ainsi que pour l'hygiène et la propreté. Mais aussi l'esthétique de notre village pour les visiteurs. Il existe, sur ce point, une réglementation bien claire et précise !

**« Brûlage dans le village »** : Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit, par arrêté préfectoral, de brûler quoi que ce soit dans le village. Cela occasionne, non seulement, des fumées nauséabondes mais, également, dérange les personnes ayant des problèmes de respiration, sans oublier les risques d'incendie. A ce sujet, les horaires d'ouverture des deux déchetteries de Mormant et de Verneuil-l'Étang à votre disposition sont mentionnés à la fin de votre journal.

**« Code de la route »** : Il ne faut pas oublier le simple respect – élémentaire – du sacro-saint Code de la route dans la traversée de notre village : vitesse, sens interdit, rond-point, 'STOP', ligne continue, passage piétons, etc. Comme vous avez pu le remarquer, afin de réduire la vitesse dans la rue des Pourtours, la mise en place de deux 'STOP' a été effectuée. Le respect de ces deux 'STOP', associé au chemin piétonnier, doit apporter un plus de sécurité aux nombreux enfants circulant dans la rue des Pourtours pour se rendre à l'école (**honte aux automobilistes garés sur ce chemin**) ! Merci pour eux.

***Atlas Electricité (Electricité, petits travaux de maçonnerie, peinture…)***

Laurent SEMINET
2, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. : 06.10.88.61.13 - nseminet@free.fr.

***DMM 77 – Mécanicien réparateur à Champeaux***

- Dépannage engin BTP et nacelles sur site et parc
- Réparation matériels espaces verts et motos à domicile

David MAUTÉ
3, place du Marché à Champeaux.
Tél. : 06 83 85 42 00 et e-mail : david.maute@sfr.fr

***Assistante maternelle agréée***

Recherche bout'choux à cajoler. Disponible du lundi au vendredi. Je fais des contrats d'une journée pour les mamans qui travaillent le mercredi. Faites appel à mes services.

Mme THÉRY Marie-Thérèse : tél. 06 46 62 36 78
http://nanoumarie.e-monsite.com

***Urgence Sécurité Gaz***

Pour tout appel d'urgence, contactez le n° vert :
0800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).

***Les Jardins de la Marjolaine***

LES SERVICES DE MARJOLAINE, entrepreneur de jardin agréé **Services à la Personne**, vous proposent plusieurs prestations pour l'**entretien de votre jardin.**
161, rue de Pourtours des Fossés
Tél. : 01 64 38 71 01, fax : 01 60 69 60 47
E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr
Internet : http://www.lesjardinsdemarjolaine.com/

***Cabinet de bien-être et de relaxation***

Nolwenn RIO vous accueille, sur rendez-vous, à côté de la Poste, rue Guillaume de Champeaux, et vous propose, entre autres, le rituel balinais, la réflexologie plantaire thaïe, la relaxation coréenne, ou encore le rituel des pierres chaudes, pour un moment de détente et de lâcher prise.
Renseignements et rendez-vous :

- Tél. : 06 64 33 59 11
- Mail : nolwennrio@gmail.com
- Internet : http://www.nolwennrio.blogspot.com/

***Coiffure à domicile***

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.
Renseignements et rendez-vous :

- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
- Mail : valeriie.davi@gmail.com

***Messes ou célébrations du groupe paroissial***

*Andrezel/Champeaux/St-Méry*
*Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju*

Mai 2014 :
Samedis 3 et 17 mai : 18 h messe à Blandy-les-Tours.
Samedi 10 mai : 18 h messe à Saint-Méry.
Samedi 24 mai : 10 h 30 messe d'action de grâce à Champeaux pour Akofala Grunittzky
Samedi 24 mai : 18 h messe à Andrezel.
Dimanches 4 - 11 - 18 et 25 mai : 11 h messe à Champeaux.
Dimanche 25 mai : première communion et profession de foi des enfants du groupe paroissial
Jeudi 29 mai : Fête de l'Ascension : 11 h messe à Champeaux.

Juin 2014 :
Dimanche 1er - 8 - 15 - 22 et 29 juin : 11 h messe à Champeaux
Samedi 28 juin : 18h messe à Andrezel.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, à l'église et au presbytère.
Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD.
Prêtre du groupe paroissial : Père LACROIX.
Pour tous renseignements, contacter Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

# Informations utiles

**URGENCES MÉDICALES**
En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

**PHARMACIE DE GARDE**
Téléphoner au commissariat le plus proche (17) pour connaître la pharmacie de garde.

**NETTOYAGE MÉCANISÉ : nouveau rendez-vous !**
Nous vous informons que la société BALAYAGE 77 procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque mois. **Prochains passages les lundis 5 mai et 2 juin 2014.**

**Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.**

**ANIMAUX ERRANTS**
La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal.
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

**RAMASSAGE DES DÉCHETS**
**Ordures ménagères** : tous les jeudis de mai et juin : 8, 15, 22 et 29 mai, 5, 12, 19 et 26 juin 2014.

**Emballages** : tous les lundis des semaines impaires : lundis 5 et 19 mai, 2, 16 et 30 juin 2014.

**Attention : *Les déchets verts* et *les encombrants* sont à amener aux déchetteries suivantes :**
- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

Horaires d'ouverture : voir 'Informations locales' en dernière page.

**ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES**
Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

## BIBLIOTHÈQUES INTERCOMMUNALES
**(Accès et emprunts gratuits)**

**VERNEUIL-L'ÉTANG**. Rue Lamartine. 01 64 42 38 69. bib.verneuil@laposte.net.
Lundi : 16h/18h30. Mercredi : 14h/18h30. Vendredi : 15h/18h. Samedi : 9h/12h.

**ANDREZEL**. Rue Martin IV (mairie). 01 64 42 00 85. bib.andrezel@laposte.net.
Mercredi : 17h30/19h. Samedi : 10h/12h.

**FOUJU**. Rue du Gal de Gaulle. 01 64 38 71 61. bib.fouju@laposte.net. Mercredi : 18h/19h. Samedi : 10h30/11h30.

# Informations locales

## Présence du Maire

Votre Maire est présent à la mairie les **après-midis** des **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** ainsi que les **samedis matins**. En son absence, un adjoint est toujours disponible et à votre écoute.

## Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.
Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,
**mardis** et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
**samedis** de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**
Site internet : http://www.champeaux-77.fr

*PERMANENCES :*

**RPI** : Ancienne Mairie, Place du Cloître,
Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02
Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :
de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h,
**Fermeture les mercredis et les samedis**

**CCAS** : s'adresser à la mairie.

## La Poste

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 01.64.81.23.25.
Horaires : **Lundi**, **mardi**, **mercredi** et **jeudi** : 9 h à 12 h
**Vendredi** : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h
**Samedi** : 9 h à 12 h
Relève du courrier :
**Lundi**, **mardi**, **mercredi**, **jeudi** et **samedi** à 11 h 30,
**Vendredi** à 15 h 30.

## Ramassage des déchets ménagers

**Ordures ménagères** : tous les jeudis*.
**Emballages** : lundi des semaines impaires*.
**Horaires des déchetteries***:
Les accès ne sont plus autorisés 15 mn avant la fermeture

| | 1/4/2014 au 30/9/2014 |
|---|---|
| Lundi | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Mardi | 8 h 30 à 12 h 00 |
| Mercredi | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Jeudi | 8 h 30 à 12 h 00 |
| Vendredi | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Samedi | 8 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h |
| Dimanche | 9 h 00 à 12 h 00 |

* Exceptions jours fériés
et **jours précisés** en rubrique ***Informations Utiles***

## Urgences :

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.06.90.16
- **MU 77** : tél. 08.25.82.65.05 *(Médecins)*
- **SOS 77 SUD** : tél. 08.20.07.75.05 *(Médecins)*
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **A.Fa.L.T.** (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine-et-Marne) : tél. : 01.64.09.28.27
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77

## Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

**MÉDECINS :**

- **Docteurs RICHARD et PIRES :**
  9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI :**
  9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

**KINÉSITHERAPEUTES :**

- **Mme SYLVAIN FIERIN et M. BENEZIT** :
  1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

**INFIRMIÈRES :**

- **Mmes DOUBET et N'GUYEN** :
  14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

## Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
  1 rue du Cloître, tél. 01.60.66.97.10
  **Lundi au jeudi** de 6 h 30 à 20 h, **vendredi et samedi** de 6 h 30 à 23 h et **dimanche** de 9 h à 16 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU** :
  passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin, dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne
- **BOULANGERIE DOS ANJOS** : place du Marché,
  Tél. 01.60.66.91.55.
  **Lundi au samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h et le **dimanche** de 7 h à 13 h.
- **PHARMACIE BENOIST** : 8 rue de la Ferronnerie
  Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
  **Lundi au vendredi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
  **samedi** : 9 h à 13 h et 14 h 30 à 19 h
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
  7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
  **Mardi au samedi** : midi et soir et **dimanche** midi
- **LE CHALET – PIZZAS Á EMPORTER**
  3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
  **Mardi, mercredi, jeudi** de 18 h 30 à 21 h 30,
  **vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00
- **RABET MARKET –** Alimentation :
  Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
  **Dimanche** de 8 h 30 à 13 h,
  **lundi au samedi** : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **SHAMPO COIFFURE** : 14 bis rue Raoul Coutant,
  tél. : 01.60.66.93.86
  **Mardi** de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h,
  **mercredi et vendredi** : 9 h à 12 h et 14 h à 19 h,
  **jeudi** : 9 h à 12 h et 17 h à 21 h, **samedi** : 9 h à 16 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
  Tél. : 01.64.25.18.34




# Sam. 24 mai

# BROCANTE

**Réservation : 01 60 59 18 60**

# VIDE-GRENIERS

*Imprimé par nos soins*

***Restauration au Café du village***

site internet : http://cal.77.pagesperso-orange.fr mail : cal.77@wanadoo.fr